

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE BELLEFONDS

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés en séance ordinaire à la salle des fêtes de BELLEFONDS sous la Présidence de Monsieur Bernard HENEAU, Maire.

Présents : HENEAU Bernard, RIVAULT Nathalie, D'HARDIVILLIERS Marie-Claire, MOREAU Frédéric, GODINEAU Gabriel, DEMIOT Raymond, BARRAUD DUCHERON Pascal, BLANCHARD Nicole, RANGIER Vivien

Excusé : DUVAULT Sylvie (pouvoir à B. HENEAU), BROSSIER Emilie (pouvoir à N. BLANCHARD)

Secrétaire de séance : RANGIER Vivien

Nombre de membres en exercice : 11 - Nombre de membres présents : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2020

Le compte rendu de la séance du 23 octobre est accepté à l'unanimité

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- CNP : Renouvellement des contrats
- SOREGIES : Avenant n° 4 convention de mécénat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ces points.

Délibération 2020-43 : Désignation d'un représentant pour la commission d'évaluation des transferts de charges

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la commission locale d'évaluation des transferts de charges, prévue à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts est composée d'au moins un représentant par commune membre de la Communauté d'Agglomération du Grand-Châtelleraut.

Il précise que cette commission est chargée de procéder à l'analyse de la charge financière des compétences transférées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération à ses communes membres.

Suite aux élections municipales, il convient de renommer un représentant de Bellefonds à cette commission.

Est désigné : Monsieur Bernard HENEAU

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	11		

Délibération 2020-44 : SOREGIES : Renouvellement du contrat d'accès au service d'information géographique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, actuellement, la commune utilise le service d'information géographique (SIG) de la Soregies qui nous permet de visualiser les données cadastrales de la commune (plan des parcelles, données des propriétaires...) ainsi que tous les réseaux (électricité, eau...). Le coût financier de ce contrat est de 891 € HT, il arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Il précise que la Communauté d'Agglomération du Grand-Châtelleraut a mis en place un service cartographie gratuit pour les communes membres de la CAGC, et qui s'apparente au SIG.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :
 DECIDE de ne pas reconduire le contrat d'accès au service d'information géographique avec Soregies

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	11		

Délibération 2020-45 : Adhésion à la mission de contrôle ou de réalisation des dossiers retraites CNRACL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts,

Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation.

Le Maire présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

Dossiers dématérialisés	Convention Réalisation	Convention Contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	
L'affiliation	8,00	
Le dossier de demande de retraite		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00	32,50
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16 €/heure	16 €/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16 €/heure	16 €/heure
Dossiers non dématérialisés	Convention Réalisation	Convention Contrôle
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

Après débats et discussions, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISENT le Maire à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,
Les crédits correspondants seront inscrits au budget le moment venu.

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	11		

Délibération 2020-46 : CNP : Renouvellement des contrats

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Bellefonds est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance CNP pour répondre à ses obligations statutaires vis-à-vis de ses agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an. Il prend effet à compter du 1er janvier 2021 et prend fin le 31 décembre 2021

Le taux de cotisation est fixé à : 5,18 % pour les agents CNRACL
 1,65 % pour les agents IRCANTEC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER les conditions générales du contrat CNP version 2021 pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC,

D'ADOPTER les conditions particulières aux conditions générales du contrat CNP version 2021 pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC

D'AUTORISER le Maire à signer les contrats CNP assurances.

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	11		

Délibération 2020-47 : SOREGIES : Avenant n° 4 Convention de mécénat

En 2016, la Commune de Bellefonds a signé avec la SOREGIES une convention de mécénat pour le soutien matériel à la pose et dépose des illuminations de Noël. Grace à cette convention, SOREGIES peut bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés.

Considérant que cette action est reconduite pour l'année 2020, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention de mécénat entre la Commune et Soregies.

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	11		

INFORMATION :

La commission « Routes, Chemins, Fossés » se réunira le 5 décembre 2020 à 11 heures à la mairie.

La commission « Finances » se réunira le 11 décembre 2020 à 18 heures à la mairie.

Le CCAS se réunira le 4 décembre 2020 à 19 heures 30 à la salle des fêtes.

TOUR DE TABLE :

BLANCHARD Nicole souligne que la collecte des informations sur l'histoire de la commune se poursuit.

DEMIOT Raymond suggère de créer un groupe de travail à ce sujet et d'essayer d'impliquer des personnes de la commune et notamment des enfants. Un livret historique pourrait être conçu avec les données récoltées.

Il signale que lundi aura lieu à La Ferme du Vieux Bellefonds une animation sur le thème « la transmission des fermes ».

La France est actuellement en surveillance renforcée concernant la grippe aviaire.

↳ Monsieur le Maire lui précise qu'il n'a reçu aucune consigne de la préfecture.

Monsieur DEMIOT demande quelles sont les possibilités d'installation d'un parc solaire sur la commune.

↳ Monsieur GODINEAU apporte l'information suivante : la réalisation d'un parc de panneaux solaires au sol nécessite au minimum une superficie de 15 hectares, et pour l'installation sur un bâtiment la superficie de ce dernier devrait être au minimum de 600 m².

↳ Monsieur le Maire signale que les terrains appartenant à la commune ne permettent pas une telle réalisation du fait de leur superficie (trop petit) et de leur implantation (vallée de la Vienne).

GODINEAU Gabriel demande si il serait possible, avec les guirlandes de Noël, de reproduire la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité ».

↳ Peut-être avec du cordon lumineux, à voir avec l'agent technique

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

HENEAU Bernard, Maire